

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2008

L'an deux mil huit, le dix du mois d'octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2008

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Bernard VERON, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Régis VERON, Madame Catherine DUMENIL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Monsieur René BACUET, Madame Monique RIMBERT, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absent excusé non représenté : Monsieur Philippe MAUPRIVEZ.

Absents excusés représentés : Monsieur Martial DUMONT donne pouvoir à Monsieur Régis VERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis VERON.

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Madame Catherine CHARLES ALFRED donne lecture du compte-rendu du 12 septembre 2008.

Avant de procéder à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire signale qu'il faut rajouter une délibération concernant le choix de l'entreprise, rue de l'Eglise et d'annuler la délibération budget, délibérations modificatives.

Satas, encaissement de chèque

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un chèque d'un montant de 204,38 euros en remboursement d'une cassette pour la machine à affranchir SATAS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'encaissement du chèque d'un montant de 204,38 euros.

Emplacement place de la Mairie, camion pizza

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Dominique COCHEME demandant un emplacement place de la Mairie pour exercer son activité de vente de pizzas.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (3 contre et 10 pour), autorise Monsieur Dominique COCHEME à stationner le véhicule lui servant à commercialiser des pizzas sans compensation financière ou autre, place de la Mairie le jeudi de 18 heures à 22 heures.

Rue du Pipet, approbation de l'alignement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en mars 2007 la SCP CHOLLET LEDUC a dressé un plan concernant l'alignement de la rue du Pipet suite au dépôt d'un permis de construire faisant référence à la réglementation du Plan Local d'urbanisme (emplacement n° 12) et propose au conseil municipal d'approuver ce dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce plan.

Zone « les effaneaux »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le rapport et conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société PROLOGIS France à l'effet d'être autorisée à exploiter une plateforme logistique sur la commune de Chamigny, Dhuisy et Sainte Aulde au lieu dit « Les effaneaux ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier est consultable en mairie.

Le conseil municipal n'émet aucune réserve sur ce dossier.

Compte à terme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible de placer les fonds disponibles de la commune sur des comptes à terme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, exprime sa volonté de placer des fonds disponibles par tranche de 30 000 euros et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à ces placements. Ces fonds sont garantis par l'Etat.

Achat de la passementerie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la Passementerie sise rue du pipet à Montreuil aux Lions, cadastrée ZX 83, 84, 137, 138, C 758, 2677, YD 66 pour un montant de 300 000 euros frais de notaire en sus, ainsi que cela était prévu au budget 2008..

Le conseil municipal après en avoir délibéré, deux contres et 11 pour

- décide de donner suite à cette proposition

- autorise le Maire à engager la dépense et à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Emprunt pour l'achat de la passementerie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2336-3,

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du projet envisagé, à savoir l'achat de la passementerie.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après un échange de vues par deux contre et onze pour :

- prend en considération et approuver le projet qui leur est présenté
- détermine, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet
 - o Montant de la dépense TTC 300 000 euros
 - o Emprunt sollicité au C.A.M. à court terme 300 000 euros

Et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt à court Terme de 300 000 euros d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestriels, indexés sur le T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire + 0,40 %.

- Ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et débits correspondants
- Prend l'engagement, au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin les recettes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à son représentant légal Monsieur le Maire, pour la résiliation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
- Monsieur le Maire et le receveur seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Convention avec l'Agence Capricorne, radar de prévention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'installation d'un panneau préventif. Il expose que c'est un outil citoyen d'éducation routière à destination des collectivités pour sensibiliser les automobilistes pressés aux conséquences d'un contrôle radar grâce à un message percutant. Le premier et le seul radar pédagogique totalement gratuit pour la collectivité financé par les recettes de l'affichage publicitaire au dos. De la conception à la maintenance, le service est presté dans son intégralité par l'Agence Capricorne, agence seine et marnaise de conseils en publicité, fondée il y a 20 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire de passer une convention avec l'Agence Capricorne.

Rue de l'Eglise, choix de l'entreprise

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise VALLET ET SAUNAL pour un montant de 30 676,00 euros H.T. soit un montant de 36 688,50 euros T.T.C.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que demain aura lieu l'élection du conseil municipal des jeunes (19 candidats pour 11 places).
- Monsieur le Maire informe que l'opération brioches aura lieu le samedi 11 octobre 2008 et dimanche 12 octobre 2008.
- Madame BUCQUET informe que samedi à 14 heures les poussins jouent au foot et qu'à 17 heures un match de rugby.
- Monsieur GREGOIRE demande quels sont les services offerts par l'agence postale communale. Monsieur le Maire répond que la principale différence c'est que nous ne pouvons avoir de vue sur les comptes et nous ne pourrions pas retirer plus de 300 euros. Monsieur REGAL l'informe que tous les modèles de lettres ou colis sont en exposition dans l'agence postale communale. Monsieur DEVRON estime une très bonne fréquentation de l'agence avec 30 visites de moyenne par jour.
- Monsieur MORINO informe qu'il n'y aura pas de passage de la Flamme Sacrée dans notre commune cette année.
- Monsieur SAROUL informe que le columbarium est installé et qu'il ne reste plus qu'à fixer le tarif des concessions, et l'aménagement paysagé autour.
- Madame DALENCON demande s'il est programmé une réfection de la rue des Vignes ? Monsieur DEVRON répond que non dans l'immédiat, mais nous profiterons du passage de la Direction Départementale de l'Equipement Mardi pour faire chiffrer les travaux.
- Madame DALENCON demande si la commune est un vrai dépotoir car même la commune dépose. Monsieur REGAL répond que la commune brûle ses déchets verts mais ne dépose pas de gravas.
- Madame LABORDE demande si la Direction Départementale de l'Equipement passera dans toutes les rues ? Monsieur SAROUL répond que non mais en ce qui concerne la Rue de la Savoie un état des lieux a été réalisé avant le démarrage des travaux du lotissement. Nous attendons la fin de ces travaux pour refaire un état des lieux. Nous ferons réaliser si besoin les travaux de remise en état par les responsables.
- Monsieur GREGOIRE demande pourquoi la cloche de la mairie ne sonne plus ? Monsieur REGAL répond que nous avons oublié d'enclencher le bouton après les travaux.

- Madame DALENCON demande si la commune va faire quelque chose concernant le stationnement de la rue du Pipet et de la rue de l'Eglise ? Monsieur DEVRON répond que les élus ont une idée sur la rue du Pipet avec l'aménagement lors des travaux d'alignement et d'un projet éventuel concernant la place de la rue de l'Eglise.
- Madame ROLAND informe que les gens ne respectent pas le stationnement ni les panneaux d'interdiction.
- Monsieur MORINO Jean Baptiste demande quand pourrons nous visiter le site de la Mairie correctement. Monsieur Julien LE ROUZIC répond qu'il travaille sur le sujet mais qu'il y a des problèmes avec quelques serveurs.
- Madame LABORDE remercie Madame BUCQUET pour son article dans l'union, car nous avons reçu une lettre d'encouragement du sénateur Pierre ANDRE.
- Monsieur DE HEYN demande s'il ne serait pas possible de sensibiliser les montreuillois aux respects des chemins et forêts. Monsieur DEVRON que la commission environnement va se réunir prochainement pour discuter du problème.
- Monsieur BERJONNEAU demande si la commune envisage des travaux rue d'haloup concernant les mauvaises odeurs. Monsieur SAROUL répond que la commune est en train de résoudre le problème.
- Madame ROLAND demande si le chemin au bout de la rue de Villers le Vaste est un chemin de grande randonnée car le revêtement en place ne semble pas satisfaisant.
- Monsieur DE HEYN demande qu'en est'il de l'antenne orange ? Monsieur SAROUL répond qu'il n'ose plus s'avancer. Aux dernières nouvelles Orange doit remplacer le boîtier en place normalement avant fin octobre.

La séance est levée à 21 heures 23.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la Commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 16 octobre 2008, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, **O.DEVRON**